



Brownsburg Chatham

Ordre du jour

Pour la séance ordinaire du 4 juillet 2023

1. *Ouverture de la séance*
2. *Déclaration du maire*
3. *Adoption de l'ordre du jour*
4. *Période de questions*
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023
6. Adoption de la liste des chèques et des paiements pour le mois juin 2023 au montant de 940 435,66 \$
7. **Dépôts :**
 - 7.1 ➤ Rapport mensuel du Service de développement et de l'aménagement du territoire :

Valeur au cours du mois de mai 2023:	7 012 120 \$
Valeur au cours du mois de mai 2022:	6 862 542 \$
Valeur pour l'année 2023 :	26 559 697 \$
Valeur pour l'année 2022 :	24 034 989 \$
 - 7.2 ➤ Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 14 juin 2023
 - 7.3 ➤ Rapport des dépenses autorisées pour le mois de mai 2023 – Règlement numéro 217-2018
 - 7.4 ➤ Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil municipal
 - 7.5 ➤ Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) – Règlement distinct numéro 197-02-2023-D1 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer la zone R-629 à même les zones R-609 et R-612, créer la zone Pl-535 à même la zone Pl-520 ainsi que modifier les usages autorisés dans la zone Pl-530

- 7.6 ➤ Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) – Règlement distinct numéro 197-02-2023-D2 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer la zone R-629 à même les zones R-609 et R-612, créer la zone Pl-535 à même la zone Pl-520 ainsi que modifier les usages autorisés dans la zone Pl-530
- 7.7 ➤ Dépôt des états financiers 2022 – Ville de Brownsburg-Chatham

8. GESTION ET ADMINISTRATION

- 8.1 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 321-2023 concernant la rénovation de l'aréna Gilles-Lupien et décrétant un emprunt et une dépense de 2 663 920 \$
- 8.2 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 322-2023 concernant des travaux de voirie et décrétant un emprunt et une dépense de 780 000 \$
- 8.3 Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 323-2023 (RM 450-2019) concernant les nuisances
- 8.4 Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 324-2023 (RM 220-2019) concernant le colportage abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 161-2010 (RM-220-A)
- 8.5 Entente intermunicipale concernant la fourniture de services professionnels en génie civil spécialisés en hydraulique à la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil et à la Ville de Brownsburg-Chatham par la Ville de Lachute – Autorisation de signature
- 8.6 Avis de motion et dépôt – Règlement d'emprunt numéro 326-2023 concernant la construction d'une nouvelle caserne pour le Service de sécurité incendie et décrétant un emprunt et une dépense de 5 058 250 \$
- 8.7 Autorisation d'un dépôt d'une aide financière pour l'embauche par la MRC d'Argenteuil, d'un technicien(ne) en arpentage partagé entre la Ville de Brownsburg-Chatham, la Municipalité du canton de Harrington et la Municipalité de Mille-Îles dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- 8.8 Motion de félicitations - Partenariats municipaux pour l'innovation – Femmes en politique locale (PMI-FPL) – Conseillère Martine Renaud

9. RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

- 9.1 Création de deux postes syndiqués – Adjointe administrative Service de sécurité incendie et Adjointe administrative Service du greffe
- 9.2 Création et nomination – Coordinatrice Service des communications et relations avec le milieu

- 9.3 Création et nomination – Coordonnatrice Service des loisirs
- 9.4 Nomination – Directeur du Service de sécurité incendie

10. TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Montée Robert – Établissement de la limite de vitesse à 50 km / h avec ajout d'une traverse surélevée
- 10.2 Barrage du lac Crooks (X0004892) et digue secondaire (X2111375) – Approbation de l'exposé des correctifs et du calendrier de mise en œuvre
- 10.3 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Appel d'offres #CHI-20242025 pour l'achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux
- 10.4 Avis de motion et dépôt – Règlement d'emprunt numéro 325-2023 concernant l'achat d'un chargeur sur roues avec souffleur amovible ainsi que d'une rétrocaveuse et décrétant un emprunt et une dépense de 1 067 080 \$

11. LOISIRS

- 11.1 Adoption du règlement numéro 170-23-2023 modifiant le Règlement de tarification numéro 170-2010 de certains biens, services ou activités sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, afin de modifier les tarifs de location de la salle du centre communautaire Louis-Renaud et d'établir les tarifs de location de la salle de la Capitainerie

CAMPING MARINA

- 11.2 Mise en disponibilité pour augmenter le montant autorisé pour la réhabilitation du puits du Camping municipal / Marina
- 11.3 Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 327-2023 ayant trait à la tarification pour les opérations du Camping municipal et de la Marina pour la saison 2024, abrogeant et remplaçant le règlement 308-2022

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- 12.1 Prime de garde externe pour les pompiers du Service de sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham

13. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 13.1 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-00295 – Propriété située au 45, chemin Betts (lot 4 235 325 du cadastre du Québec) – Distance bâtiment principal et ligne de lot arrière
- 13.2 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-00359 – Propriété située au 125, chemin Daniel-Stone (lot 4 423 286 du cadastre du Québec) – Implantation d'un garage privé détaché en cour avant

- 13.3 Demande de PIIA numéro 2023-032 relative à une demande de permis de construction visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée – Lot 4 423 531 du cadastre du Québec, situé sur la route du Canton, dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013
- 13.4 Demande de PIIA numéro 2023-033 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal (remplacement du revêtement extérieur au rez-de-chaussée) – Propriété située au 268, rue des Érables (lot 4 236 297 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013
- 13.5 Demande de PIIA numéro 2023-034 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la construction d'un garage privé détaché – Propriété située au 1165, route des Outaouais (lot 5 637 327 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013
- 13.6 Demande de PIIA numéro 2023-037 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment principal (remplacement d'une partie du revêtement extérieur) – Propriété située au 320, rue Bank (lot 4 235 958 du cadastre du Québec), dans le cadre du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013
- 13.7 Avis de motion et dépôt – Projet de règlement numéro 197-03-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter des modifications aux grilles des spécifications des zones V-426, Ru-330 et I-805 ainsi qu'aux dispositions relatives à la densité des projets intégrés
- 13.8 Adoption du projet de règlement numéro 197-03-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin d'apporter des modifications aux grilles des spécifications des zones V-426, Ru-330 et I-805 ainsi qu'aux dispositions relatives à la densité des projets intégrés
- 13.9 Autorisation de vente par la Ville du lot 4 676 415 du cadastre du Québec à monsieur Michael Brennan – Matricule 2764-42-1541

14. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

**Canada
Province de Québec
Ville de Brownsburg-Chatham**

<p>RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 322-2023 CONCERNANT DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 780 000 \$</p>

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4^e jour du mois de juillet 2023 à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu qui est autorisé par la résolution numéro 19-12-336 à laquelle sont présents: mesdames les conseillères Marilou Laurin et Martine Renaud et messieurs les conseillers, Pierre Baril, André Junior Florestal, Louis Quevillon et Stephen Rowland, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Kévin Maurice

Sont également présents :

Monsieur Jean-François Brunet, directeur général;
Monsieur Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique.

ATTENDU QUE le conseil municipal désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer des dépenses en immobilisations se traduisant par la réalisation de travaux de voirie ;

ATTENDU QUE le coût total de ces travaux, ainsi que les frais incidents, est estimé à 780 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Pierre Baril à la séance ordinaire tenue le 6 juin 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé cette même date;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE dès le début de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil;

ATTENDU QUE, selon le troisième alinéa de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, le présent règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation de la ministre des Affaires municipales, puisqu'il s'agit de travaux de voirie et que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la Ville;

ATTENDU les recommandations de la directrice du Service des travaux publics, madame Caroline Charest-Savard.

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et il est résolu :

QUE LE CONSEIL PRENNE LE REGLEMENT QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le présent règlement s'intitule « Règlement d'emprunt numéro 322-2023 concernant des travaux de voirie et décrétant un emprunt et une dépense de 780 000 \$ ».

ARTICLE 2

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisations se traduisant par la réalisation de travaux de voirie pour un montant total n'excédant pas 780 000 \$.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 780 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Kévin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

Avis de motion :
Dépôt du projet :
Adoption du règlement :
Approbation MAMH :
Entrée en vigueur :

Le 6 juin 2023
Le 6 juin 2023
Le 4 juillet 2023
Le
Le

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

**Canada
Province de Québec
Ville de Brownsburg-Chatham**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 170-23-2023 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 170-2010 DE
CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM,
AFIN DE MODIFIER LES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LOUIS-RENAUD ET
D'ÉTABLIR LES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE LA
CAPITAINE**

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4^e jour du mois de juillet 2023, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu qui est autorisé par la résolution numéro 19-12-336 à laquelle sont présents: mesdames les conseillères Marilou Laurin et Martine Renaud et messieurs les conseillers Pierre Baril, André Junior Florestal, Louis Quevillon et Stephen Rowland, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Kévin Maurice.

Sont également présents :

Monsieur Jean-François Brunet, directeur général;

Monsieur Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique;

ATTENDU QUE la Loi sur la fiscalité municipale permet à la Ville de prévoir par règlement que des biens, des services ou des activités soient financés au moyen d'un mode de tarification ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender le règlement de tarification numéro 170-2010 afin d'y modifier les tarifs de la salle du centre communautaire Louis-Renaud et d'établir ceux de la salle de la capitainerie;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur le conseiller Pierre Baril à la séance ordinaire tenue le 6 juin 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé cette même date;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu toute la documentation utile à la prise en considération du présent règlement au plus tard 72 heures avant la séance prévoyant son adoption;

ATTENDU QUE dès le début de la séance au cours de laquelle l'adoption du règlement a été prise en considération, des copies du projet ont été mises à la disposition du public;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et, le cas échéant, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense et tout mode de financement, de paiement ou de remboursement de celle-ci ont été précisés par le greffier ou un membre du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et il est résolu :

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE LE CONSEIL PRENNE LE RÈGLEMENT QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récité.

ARTICLE 2 LOCATION DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LOUIS-RENAUD

L'article 11.2 du Règlement numéro 170-2010, tel qu'amendé, est remplacé par le suivant:

11.2 Location de la salle du centre communautaire Louis-Renaud :

Les tarifs suivants sont exigibles pour la location de la salle du centre communautaire Louis-Renaud :

Organisme à but non lucratif sur le territoire de Brownsburg-Chatham			
Temps	Jour	Dépôt	
Tarifification	Gratuit	50 \$	
Organisme à but non lucratif de l'extérieur de Brownsburg-Chatham et approuvé par la Ville			
Temps	Jour	Dépôt	
Tarifification	50 \$	50 \$	
Location dans le cadre de cours offerts aux citoyens de Brownsburg-Chatham			
Temps	Jour	\$/1 h	Dépôt
Tarifification	105 \$	20 \$	150 \$
Activités à caractère privé (Résident)			
Temps	Jour	Dépôt	
Tarifification	140 \$	150 \$	
Activités à caractère privé (Non-Résident)			
Temps	Jour	Dépôt	
Tarifification	250 \$	150 \$	
Activités à caractère lucratif			
Temps	Jour	Dépôt	
Tarifification	250 \$	150 \$	
Dans le cas où les lieux sont laissés tels que la Ville doit assumer des frais supplémentaires concernant la remise en état des lieux (par exemple, l'entretien ménager), le locataire de la salle s'engage à assumer lesdits frais en plus des obligations déjà prévues à la Politique de location de la salle du centre communautaire Louis-Renaud.			

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 3 LOCATION DE LA SALLE DE LA CAPITAINERIE

Le Règlement numéro 170-2010, tel qu'amendé, est modifié par l'insertion de ce qui suit :

11.2.1 Location de la salle de la Capitainerie :

Les tarifs suivants sont exigibles pour la location de la salle de la Capitainerie :

Organisme à but non lucratif sur le territoire de Brownsburg-Chatham			
Temps	Jour	Dépôt	
Tarification	Gratuit	50 \$	
Organisme à but non lucratif de l'extérieur de Brownsburg-Chatham et approuvé par la Ville			
Temps	Jour	Dépôt	
Tarification	50 \$	50 \$	
Location dans le cadre de cours offerts aux citoyens de Brownsburg-Chatham			
Temps	Jour	\$/1 h	Dépôt
Tarification	105 \$	20 \$	150 \$
Activités à caractère privé (Résident)			
Temps	Jour	Dépôt	
Tarification	140 \$	150 \$	
Activités à caractère privé (Non-Résident)			
Temps	Jour	Dépôt	
Tarification	250 \$	150 \$	
Activités à caractère lucratif			
Temps	Jour	Dépôt	
Tarification	250 \$	150 \$	
La salle doit être laissée dans le même état qu'à votre arrivée. Dans le cas où les lieux ne sont pas laissés tels quels et que la Ville doit assumer des frais supplémentaires concernant la remise en état des lieux (par exemple, l'entretien ménager), le locataire de la salle s'engage à assumer lesdits frais en plus des obligations déjà prévues à la Politique de location de la salle de la Capitainerie.			

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Kévin Maurice
Maire

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du
Service juridique

Avis de motion : Le 6 juin 2023
Dépôt du projet : Le 6 juin 2023
Adoption : Le 4 juillet 2023
Entrée en vigueur : Le